

de la Ligue, les tâches de formation, de par leur importance primordiale pour la transcroissance et le renouvellement de l'organisation dans cette période de mutation continue dans la perspective de construction du Parti Révolutionnaire, sont placées sous la direction du C.C.

— Le C.C. doit élaborer, éventuellement à l'aide d'une *commission permanente de travail*, désignée en son sein, une *politique nationale de formation* et veiller à son application correcte à l'échelon national par le biais des structures organisationnelles de formation mises en place (réseau d'écoles, stages, etc.).

— Le travail d'implantation dans les entreprises étant notre tâche principale à l'étape actuelle, il en découle des conséquences pour la formation à entreprendre. En effet, la politique nationale de formation à adopter par la Ligue doit être fonction d'une part des tâches à remplir dans le moment présent et d'autre part de l'état actuel de l'organisation et du type de militants que nous voulons former.

— Aucun travail révolutionnaire ne peut être mené efficacement dans les entreprises s'il n'a pas de prolongement dans les organisations du mouvement ouvrier. Les camarades ne pourront diriger les luttes et avoir la confiance de leurs camarades de travail que s'ils ont fait la preuve de leur capacité de dirigeants. Cette preuve ne peut être donnée qu'au cours d'un travail syndical quotidien, évidemment appuyé par un travail politique à l'intérieur de l'entreprise et un travail d'agitation révolutionnaire à l'extérieur. Si ce travail politique arrive généralement à être entrepris, l'implantation de nos camarades ouvriers dans les organisations syndicales reste faible, étant donné notre recrutement jeune. Il est donc fondamental pour nous de donner à ces militants n'ayant pas de pratique syndicale, les éléments pour intervenir dans ces organisations. Il est aussi évident que cette formation présuppose la présence de cadres ouvriers capables de donner en même temps une explication du rôle du syndicat dans la société capitaliste à l'âge de l'impérialisme, des éléments concrets pour une lutte contre la bureaucratie syndicale, des axes de lutte comme la démocratie syndicale, du droit de tendance à la C.G.T., des mots d'ordre de transition...

Cette *formation syndicale* permettra aussi de former des sympathisants de l'organisation, de même que ceux qui sont prêts à militer sur nos positions dans les syndicats. Si l'on considère que le but de notre travail dans les syndicats est la création d'une fraction rouge, l'existence d'une formation syndicale est indispensable pour donner à nos militants les outils nécessaires à ce travail.

— Dans les villes ou régions qui disposent de ces cadres expérimentés, capables de diriger une telle formation syndicale, des *écoles ouvrières syndicales* devraient être créées sous contrôle des directions correspondantes. Là où une telle école ouvrière syndicale ne peut être entreprise, la formation syndicale devra être assurée par des stages régionaux ou nationaux.

— Les stagiaires, pendant la période de six à dix-huit mois